

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2022

---

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES À LA  
POSTE - (N° 453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,  
M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et  
M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Durant le temps de prorogation mentionné au I du présent article, aucune modification de périmètre des établissements actuels ne peut être opérée sur l'ensemble du territoire national. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à suspendre les réorganisations en cours à la Poste SA, le temps que se tiennent les négociations pour la mise en place des Comités sociaux et économiques (CSE). Cette disposition, ainsi que le font valoir les organisations syndicales, garantirait la bonne tenue des négociations collectives relatives à la mise en place des CSE.